

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2018
Séance du 14 février 2018

N° 22
Objet : Contribution à la phase
de concertation de la stratégie
régionale pour les gares et pôles
d'échanges multimodaux

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de février 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ESMIOL Gérard

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 14), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles (jusqu'au rapport n° 9), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 23), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SERRA Victor (jusqu'au rapport n° 21), SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean-Pierre

Étaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à FLORES Sylvain
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n° 15)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
SERRA Victor a donné pouvoir à ACCIAI Bruno (à partir du rapport n° 22)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia
VILLARD René a donné pouvoir à BERTRAND Philippe

Étaient excusés :

AILLAUD Sylvie
BALIQUE François
MAGAUD Marie José
REINAUDO Patrick
ROCHAT Jacques
SFRECOLA Alain
TONELLI Corinne

REÇU FN PREFECTURE

Le 16/02/2018

Application agréée F. Legaise.com

99_DE-004-201007437-20180214-22_14022018

Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles qui désigne la Région comme chef de file de l’intermodalité,

VU l’ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 relative aux mesures de coordination rendues nécessaires par l’intégration dans le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET), des schémas régionaux sectoriels mentionnés à l’article 13 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Code des transports et particulièrement l’article L1213-1 relatif à la planification régionale des infrastructures de transport ainsi que l’article L1213-3 relatif à la planification régionale de l’intermodalité,

VU la délibération n°16-846 du 3 novembre 2016 du Conseil régional Provence Alpes Côte d’Azur approuvant le lancement du SRADDET,

Contexte :

La Région en tant que chef de file de l’intermodalité souhaite favoriser l’usage des transports en commun et le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle par des projets de pôles d’échanges multimodaux autour des gares.

Pièces maîtresses des réseaux de transports et de l’accessibilité des territoires et plus globalement de l’intermodalité, les gares et Pôles d’Echanges Multimodaux (PEM) représentent pour les usagers une porte d’entrée leur permettant d’accéder aux réseaux de transports publics, mais aussi un lieu de changement de modes de transports où la correspondance doit être assurée dans de bonnes conditions (accessibilité, confort, sécurité).

Dans ce cadre, la Région Provence Alpes Côte d’Azur élabore une stratégie régionale des gares et Pôles d’Echanges Multimodaux avec une ambition forte en faveur de l’intermodalité et de l’innovation. Celle-ci a été présentée le 22 janvier 2018 aux Autorités Organisatrices de la Mobilité lors d’une réunion de concertation.

A noter que la Région propose à ces partenaires de se prononcer sur ce projet de stratégie d’ici fin février 2018.

Présentation du projet de stratégie régionale des gares et Pôles d’Echanges Multimodaux :

Cette stratégie régionale s’intègre au SRADDET (Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et de l’égalité des territoires) via la Planification Régionale des Infrastructures de Transport (PRIT) et la Planification Régionale de l’Intermodalité (PRI). Le vote est prévu en juillet 2018.

Les objectifs de cette stratégie régionale sont les suivants :

- Prioriser et hiérarchiser l’action régionale,
- Optimiser la desserte multimodale du territoire,
- Améliorer la performance de tous les réseaux (réseau TER, cars interurbains et Chemins de fer de Provence - CP)
- Provoquer des effets leviers (annoncer les moyens, partager les objectifs),
- Inciter à la mise en œuvre d’actions volontaristes en matière d’innovation, d’intégration urbaine et de transition écologique et énergétique,
- Prendre en compte les nouvelles mobilités.

Cette politique est basée sur un engagement partenarial fort (qui se caractérisera par un protocole d’intentions et des conventions).

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/02/2018

Application agréée F. lysine.com

99_DE-004-200067437-20180214-22_14 022 018

La Région entend en effet inciter et accompagner les territoires à favoriser l'intermodalité (usage des transports en commun et des mobilités alternatives), mais surtout atteindre l'objectif de 15% de report modal.

Compte tenu de la « raréfaction des investissements publics », une planification est nécessaire. La stratégie régionale donnera donc lieu à une priorisation des gares et Pôles d'Echanges Multimodaux à traiter dans les cadres financiers partenariaux du CPER (Contrat de Plan Etat-Région) et du FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional) notamment. Ses cofinancements doivent permettre d'assister les maîtres d'ouvrages et favoriser des partenariats dès les premières phases d'études et tout au long du déroulement des projets.

L'identification des gares et Pôles d'Echanges Multimodaux dans la stratégie régionale est issue de l'étude « Typologie cible gares et PEM en Région PACA » réalisée en 2016 pour définir et caractériser ces gares et Pôles d'Echanges Multimodaux, mais aussi identifier les enjeux d'amélioration de l'intermodalité.

Trois grandes familles d'actions ont été définies selon les types de gares (où les objectifs intermodaux et de services aux usagers varient en fonction du contexte) :

1. Gares de forte affluence en milieu urbain dense (*actions : optimisation des correspondances et des transferts modaux, amélioration de la sécurité, diminution de la place de la voiture, amélioration de l'intégration urbaine de la gare dans son quartier...*),
2. Gares à enjeu d'aménagement en secteur urbain moins dense (*actions : étude de la connexion des différents modes en prenant en compte la fréquence moindre des transports en commun, proposition d'une offre de stationnement relais, amélioration de l'accès à l'information et aux titres de transport, amélioration de la qualité de l'espace public et des cheminements doux...*),
3. Gares à la fois à faible fréquentation et en milieu peu dense (*action : réflexion en vue de leur redynamisation ou leur requalification*).

Concernant le territoire de Provence Alpes Agglomération, les gares inscrites sont les suivantes :

- Gares à enjeu d'aménagement en secteur urbain moins dense (niveau 2) :
 - gare CP de Digne-les-Bains (*travaux d'ores-et-déjà prévus : quais en 2018, parvis en 2019 et bâtiments voyageurs en 2021*),
 - gare SNCF St Auban (*soumise au PPRT d'Arkéma*).
- Gares à la fois à faible fréquentation et en secteur peu dense (niveau 3) :
 - gare CP de Mézel (*travaux d'ores-et-déjà prévus : quais en 2018*),
 - arrêt CP du Plan d'eau (*Digne-les-Bains*),
 - arrêt CP de Gaubert (*Digne-les-Bains*),
 - arrêt CP du Golf (*Digne-les-Bains*),
 - arrêt CP de St Jurson (*Le Chaffaut-Saint Jurson*),
 - arrêt CP de Chabrières (*Entrages*).

Contribution de Provence Alpes Agglomération :

Lors de la réunion de concertation avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité du 22 Janvier 2018, une remarque a été faite concernant les pôles d'échanges existants non rattachés à une gare ferroviaire et, de ce fait, non-inscrits dans le projet de stratégie régionale. Pourtant les enjeux d'intermodalité sont réels.

En effet, la gare routière de Digne-les-Bains (comme les 7 autres gares routières régionales) n'apparaît pas dans la liste des gares et PEM annexée à la stratégie régionale. Pourtant la gare routière de Digne-les-Bains est desservie par 6 Lignes Express Régionales (LER : n° 22, 26, 28, 31, 33, 37), 6 lignes régulières interurbaines, 5 lignes urbaines (TUD) mais

également par des lignes de transports scolaires. Une borne de recharge électrique a récemment été installée à proximité.

C'est donc un véritable lieu de vie situé en cœur de ville, puisqu'elle est fréquentée chaque année par environ 340 000 usagers dont la moitié sont des voyageurs du réseau LER. C'est également un lieu de correspondances où il convient de se pencher sur les enjeux d'accessibilité, de confort et d'information pour les usagers, mais aussi d'attractivité.

D'autre part, le pôle d'échanges de Peyruis est également un véritable lieu d'intermodalité avec ses correspondances entre les différentes Lignes Express Régionales (LER : n° 22, 26, 29) et son parking de covoiturage de 47 places souvent saturé (taux d'utilisation moyen : 94% selon une enquête de Vinci).

Ce pôle d'échanges est la porte d'entrée de notre territoire et des Alpes du Sud, il est aujourd'hui fréquenté par près de 60 000 usagers dont la moitié sont des usagers LER (arrêts et correspondances), et présente un véritable enjeu de développement. Il convient notamment de se pencher sur la sécurisation des arrêts et le stationnement des cars, mais aussi l'extension du parking-relais (NB. disponibilité foncière).

Outre sa localisation privilégiée en sortie d'autoroute (A51) et à proximité d'une borne de recharge électrique type rapide, son atout majeur est d'être situé au cœur d'un secteur à fort potentiel en termes de développement économique. Trois zones d'activités économiques existent : La Cassine, Le Mardaric et Saint-Pierre (350 emplois aujourd'hui, plus de 50 hectares de disponibles à vocation économique, soit le 1er secteur du département des Alpes de Haute Provence). Il existe donc ici un réel enjeu d'intermodalité.

Estimation de la fréquentation des gares et PEM de Provence Alpes Agglomération :

<i>Nb usagers/ voyageurs (montées et descentes)</i>	LER	SNCF / CP	Autres	Total
	Source : Région PACA	Source : Région PACA	Estimation TC et covoiturage	
Gare routière de Digne	190 000		150 000	340000
Gare CP Digne	8 400	39 079		47479
Gare SNCF St Auban		39 132		39132
PEM Peyruis	29 000		31 000	60 000

Par comparaison, la gare de La Brillanne accueille moins de 50 000 usagers.

Au titre d'Autorité Organisatrice de la Mobilité concertée sur la stratégie régionale des gares et Pôles d'Echanges Multimodaux, il vous est proposé :

- d'approuver le principe de la stratégie régionale des gares et pôles d'échanges multimodaux de Provence Alpes Côte d'Azur et les enjeux en matière d'intermodalité,
- d'approuver l'inscription des gares :
 - o gare CP de Digne-les-Bains et gare SNCF de St Auban : comme des gares à enjeu d'aménagement en milieu urbain moins dense,
 - o gare CP de Mézel, arrêt CP du Plan d'eau, arrêt CP de Gaubert, CP du Golf, arrêt CP de St Jurson, arrêt CP de Chabrières : comme des gares à la fois à faible fréquentation et en secteur peu dense,
- de demander à la Région de prendre en compte les enjeux d'intermodalité relatifs à la gare routière de Digne-les-Bains et au pôle d'échanges multimodal de Peyruis.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2018

Appréciation agréée F. Legrand.com

99_DE-004-200667437-20180214-22_14022018

